

Indications pratiques

La participation à la journée d'étude coûte 100 francs (membres du SAB), resp. 200 francs (non membres). Après l'inscription, vous recevrez une confirmation, ainsi qu'une facture. Pour des raisons pratiques, il est nécessaire de s'annoncer au plus tard jusqu'au 14 octobre 2016. La journée d'étude sera organisée dès que 40 personnes se seront inscrites. Si ce n'est pas le cas, cette rencontre sera annulée.

La journée d'étude sera traduite simultanément (allemand/français).

Lieu de la journée d'étude



Cheminement : <http://www.kulturcasino.ch/index.php/standort-und-anreise/>

Cheminement

Avec les transports publics

Depuis la gare, prendre la ligne de tram 6 direction Worb ou la ligne de tram 7 direction Ostring, ou la ligne de tram 8 direction Saali jusqu'à l'arrêt Zytglogge.

En voiture

Autoroute A6 Bern–Thun–Interlaken. Depuis le panneau Bern–Ostring suivre «Zentrum» et «Parkhaus Casino», via Ostring – Thunstrasse – Jungfraustrasse – Marienstrasse – Kirchenfeldbrücke.

Les premières expériences réalisées suite à l'introduction des nouvelles dispositions législatives dédiées aux résidences secondaires

Vendredi, 28 octobre 2016
De 09.45 à 15.30

Kulturcasino, Herrengasse 25, Berne

En partenariat avec :

- La Conférence des présidents de communes touristiques
- Le réseau de communes – Alliance dans les Alpes



Situation initiale

Les nouvelles dispositions législatives relatives aux résidences secondaires sont entrées en vigueur au 1er janvier 2016. La loi et l'ordonnance correspondantes sont le résultat d'un long processus de négociations politiques, suite à l'acceptation, le 11 mars 2012, de l'initiative sur les résidences secondaires. Lors de cette étape, de nombreuses questions ont surgi, auxquelles il n'a pas toujours été possible de donner une réponse satisfaisante. D'autre part, le Parlement a soudainement adopté un compromis inattendu. Quels sont finalement les effets de ces dispositions législatives sur le terrain ? L'adoption de l'initiative sur les résidences secondaires constitue, pour des nombreuses communes de montagne, un coup de frein brutal. On a beaucoup spéculé sur ses effets. Mais qu'en est-il, près d'un an après la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ? Est-ce qu'il est possible d'en tirer de premiers enseignements ? Quelles sont les conséquences économiques ? Quelles sont les stratégies développées pour repositionner le tourisme alpin ? Est-il déjà nécessaire d'introduire des corrections au niveau législatif, suite aux expériences menées par les cantons et les communes ? Si oui, dans quels domaines ? Ces questions, et bien d'autres, seront abordées lors de notre journée d'étude. Cette rencontre constitue la première séance d'échanges, au niveau national, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives.

Buts de la journée d'étude

La journée d'étude doit permettre d'atteindre les buts suivants :

- Présentation des premières expériences dans le cadre des nouvelles dispositions législatives ;
- Mise en évidence des solutions possibles et des potentiels réalisables ;
- Contribution à la mise en place d'alternatives positives.

Public cible

- Représentants des milieux de l'aménagement du territoire, du développement régional, du tourisme, des constructions, du droit etc. ;
- Représentants de la Confédération, des cantons, des régions, ainsi que des communes ;
- Représentants des milieux de la recherche et de l'enseignement.

Programme

09.15	Accueil café – croissants
09.45	Salutations et introduction à la thématique <i>Thomas Egger, Directeur du SAB</i>
10.00	Les effets de l'acceptation de l'initiative Weber sur le marché immobilier <i>Alain Chaney, Directeur de Wüest & Partner SA à Berne</i>
10.20	Les premiers enseignements liés à l'introduction du nouveau droit par rapport aux résidences principales <i>Dr. iur. Aron Pfammatter, avocat et notaire à Brigue</i>
10.40	L'approche du canton des Grisons en ce qui concerne la transformation de constructions typiques situées en dehors de la zone à construire <i>Ulrike Sax, Coll. sc. du Service des monuments historiques du canton des Grisons</i>
11.00	Est-ce que les dispositions législatives sur les résidences secondaires empêchent la restructuration de l'hôtellerie ? <i>Philippe Pasche, Directeur de la Société Suisse de Crédit Hôtelier</i>
11.20	L'Hôtellerie – gagnante ou perdante vis-à-vis de l'initiative sur les résidences secondaires ? <i>Andreas Züllig, Président d'hotelleriesuisse</i>
11.40	Que signifie la mise en œuvre des dispositions législatives pour les communes concernées ? <i>Christian von Känel, Président et Jakob Trachsel, Chef de section constructions de la commune de Lenk</i>
12.00	Repas de midi – Apéritif d'înatoire
13.30	Nouveaux modèles d'affaire pour le tourisme alpin <i>Richard Kämpf, responsable de la politique du tourisme auprès du Seco</i>
13.50	Quelles solutions pratiques pour relancer l'économie dans les communes concernées ? - <i>Le projet-modèle de la Léventine et du Val Blenio pour activer le potentiel des résidences secondaires existantes à l'intérieur des zones à bâtir, Raffaele de Rosa, Directeur de la Ente Regionale per lo Sviluppo del Bellinzonese e Valli</i> - <i>WarmesBett, Claudio Quinter, Directeur à Ilanz</i> - <i>Comment les entreprises locales peuvent-elles encore bénéficier des clients dans les résidences secondaires ? Les premiers enseignements du projet-modèle « Sillon rural » dans le Val d'Anniviers, Jasmine Ramondt-Fragnière et Mathieu Per net, chefs de projet de la Région du Valais romand</i> - <i>Transformations de bâtiments ruraux situés en dehors de la zone à bâtir Olivier Cheseaux, architecte Grimisuat</i>
14.50	Les propriétaires de résidences secondaires : partenaires et clients ! <i>Heinrich Summermatter, Président de Alliance Résidences Secondaires Suisse</i>
15.10	Questions – débats et enseignements la journée d'étude <i>Thomas Egger, Directeur du SAB</i>
15.30	Fin de la journée

Formulaire d'inscription

Nous désirons participer à la journée d'étude du 28 octobre sur les « Dispositions législatives sur les résidences secondaires » et nous nous inscrivons de manière définitive.

Commune/organisation :

Nom du participant/fonction :

1. _____

2. _____

3. _____

Rue _____

Numéro postal _____

Lieu _____

Tél. _____

Fax _____

E-Mail _____

A envoyer au plus tard jusqu'au 14 octobre 2016 à :
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Seilerstr. 4, CP, 3001 Berne
Tél. 031 382 10 10, Fax 031 382 10 16